



# ***Culture et patrimoine***

**Le domaine fonctionnel *Culture et patrimoine* regroupe les emplois qui contribuent à la sauvegarde, la protection et à la mise en valeur du patrimoine dans toutes ses composantes ainsi que les emplois qui favorisent la création des œuvres d'art et de l'esprit, le développement des connaissances et des pratiques artistiques.**

# RESPONSABLE DE L'ACCUEIL DES PUBLICS ET DE LA SURVEILLANCE DANS UN ÉTABLISSEMENT PATRIMONIAL

DOMAINE FONCTIONNEL  
CULTURE  
ET PATRIMOINE

## DÉFINITION SYNTHÉTIQUE

**Concevoir, organiser et superviser les actions concernant la sécurité et la surveillance des espaces et des collections ainsi que l'accueil et l'accompagnement des publics.**

## ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Définition des règles afférentes à la sécurité des collections, des espaces et des publics
- Mise en place, coordination et suivi des actions relatives à la prévention en matière de sûreté et de sécurité
- Élaboration et mise en œuvre des politiques de l'accueil et de l'accompagnement des publics
- Encadrement des équipes chargées de la surveillance, de l'accueil, de l'accompagnement des publics et de la perception des droits d'entrée ; élaboration des plannings

## SAVOIR-FAIRE

- Concevoir et proposer un projet global, en organiser la mise en œuvre
- Diriger, animer et faire évoluer une équipe, formuler des consignes
- Déléguer et rendre compte
- Évaluer une situation, anticiper et prendre des initiatives
- Gérer les relations avec le public

## CONNAISSANCES

- Réglementations applicables
- Ingénierie organisationnelle, analyse des situations de travail, coordination d'équipes
- Politiques culturelles de l'État
- Environnement administratif
- Conditions de conservation du patrimoine
- Conception de procédures

### **CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE**

- Variabilité des horaires en fonction des événements, week-end, jours fériés et soirée
- Dans certains cas, surveillance de nuit, présence permanente sur les lieux, obligation de résidence

### **TENDANCES D'ÉVOLUTION**

#### **FACTEURS CLÉS À MOYEN TERME**

- Spécialisation accrue sur certains domaines de compétences

#### **IMPACT SUR L'EMPLOI-RÉFÉRENCE**

- Adaptation des formations

### **DÉFINITION SYNTHÉTIQUE**

**Assurer le respect des règles relatives à la sécurité des collections et des espaces ainsi que l'accueil, la surveillance et l'accompagnement des publics.**

### **ACTIVITÉS PRINCIPALES**

- Mise en œuvre des actions relatives à la prévention en matière de sûreté et de sécurité des espaces, des collections et des publics, suivi des installations techniques et des matériels
- Contrôle des accès et des lieux fréquentés par le public ou des intervenants extérieurs (rondes, interventions diverses, gestion des incidents)
- Accueil et orientation des publics
- Formation sur l'offre culturelle (expositions, collections présentées, visites commentées et conférences, programme des manifestations)
- Perception des droits d'entrée
- Accompagnement à la visite (visites commentées, publics spécifiques)

### **SAVOIR-FAIRE**

- Travailler en équipe et rendre compte à sa hiérarchie, notamment par écrit
- Appliquer et respecter des consignes de travail
- Mettre en œuvre les règlements intérieurs et de visite ainsi que les techniques afférentes aux mesures d'hygiène et de sécurité
- Maîtriser l'expression orale, les relations avec le public, répondre à ses demandes et transmettre des informations
- Intervenir avec rapidité et efficacité en toutes situations

### **CONNAISSANCES**

- Techniques et règles en matière de sécurité, d'hygiène et de premiers secours
- Règles de conservation préventive du patrimoine
- Compréhension et pratique d'une langue étrangère
- Règles et procédures administratives
- Utilisation d'outils bureautiques

### **CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE**

- Variabilité des horaires en fonction des événements, week-end, jours fériés et soirée
- Dans certains cas, surveillance de nuit, présence permanente sur les lieux, obligation de résidence, tenue de service

### **TENDANCES D'ÉVOLUTION**

#### **FACTEURS CLÉS À MOYEN TERME**

- Articulation entre spécialisation accrue liée à l'évolution des techniques et polyvalence des fonctions

#### **IMPACT SUR L'EMPLOI-RÉFÉRENCE**

- Adaptation de la gestion des compétences

### **DÉFINITION SYNTHÉTIQUE**

**Concevoir la politique de transmission des connaissances et d'élargissement des publics, élaborer et superviser des actions contribuant à la mise en valeur du patrimoine et des collections.**

### **ACTIVITÉS PRINCIPALES**

- Définition et mise en place de la politique de développement des publics (connaissance et fidélisation des visiteurs, analyse des attentes, conquête de nouveaux publics)
- Conception des projets et outils de mise en valeur du patrimoine : organisation de conférences, de colloques, produits dérivés, diffusion des connaissances par tous supports et pour tous types de publics ; analyse de l'impact des actions conduites
- Encadrement des équipes des services pédagogiques, culturels et des publics
- Contribution à la définition de la politique de partenariat ou de mécénat

### **SAVOIR-FAIRE**

- Encadrer des équipes
- Analyser et planifier
- S'exprimer en public et conduire des réunions
- Animer des réseaux
- Convaincre et dialoguer

### **CONNAISSANCES**

- Institutions culturelles et leurs relations, organisation administrative
- Politiques publiques en matière culturelle
- Droit du patrimoine et/ou gestion financière et/ou histoire de l'art
- Management
- Techniques de communication
- Techniques de conduite de projet

### **CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE**

- Variabilité des horaires en fonction des événements, week-end, jours fériés et soirée

### **TENDANCES D'ÉVOLUTION**

#### **FACTEURS CLÉS À MOYEN TERME**

- Développement et structuration de cette mission

#### **IMPACT SUR L'EMPLOI-RÉFÉRENCE**

- Adaptation des formations

### **DÉFINITION SYNTHÉTIQUE**

**Mettre en place des actions et des études permettant de connaître et d'élargir les publics, proposer des prestations et des produits valorisant l'établissement et ses collections et favorisant la transmission des connaissances.**

### **ACTIVITÉS PRINCIPALES**

- **Contacts avec les établissements scolaires et différents partenaires (associations culturelles et d'éducation populaire, comités d'entreprise, associations de handicapés, tours-opérateurs) pour élargir la fréquentation de l'établissement**
- **Vente de billets à distance et par les circuits de distribution**
- **Organisation et réalisation d'ateliers, de visites-conférences, d'animation, de spectacles, d'événements pour renouveler et fidéliser le public**
- **Mise en œuvre d'opérations de recherche de partenariat et de mécénat**
- **Mise à disposition de produits éditoriaux (ouvrages, brochures, supports audiovisuels) et de produits dérivés**
- **Suivi et exploitation d'études sur les publics**

### **SAVOIR-FAIRE**

- **Prendre des contacts avec des intervenants très divers**
- **Organiser et maîtriser les délais**
- **Réagir dans l'urgence selon les événements**
- **Convaincre et dialoguer**

### **CONNAISSANCES**

- **Publics, leurs motivations et leurs attentes**
- **Monde du tourisme, du spectacle et des associations, des institutions culturelles**
- **Conditions de conservation du patrimoine**

**CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE**

- Variabilité des horaires en fonction des événements, week-end, jours fériés et soirée

**TENDANCES D'ÉVOLUTION****FACTEURS CLÉS À MOYEN TERME**

- Développement et structuration de cette mission

**IMPACT SUR L'EMPLOI-RÉFÉRENCE**

- Adaptation des formations

## DÉFINITION SYNTHÉTIQUE

Concourir au respect de la réglementation en matière d'architecture et d'urbanisme ainsi qu'à la sensibilisation de ses enjeux.

## ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Réalisation ou participation à l'instruction de demandes d'avis dans le cadre d'opérations de conservation, de surveillance, de restauration ou d'entretien du patrimoine bâti
- Conduite ou participation à des instances de concertation et de décision, notamment en vue d'établir des documents d'urbanisme
- Conseil et information des publics, particuliers, maîtres d'ouvrage, pour la réalisation de leur projet
- Rédaction de documents de synthèse à destination de ces publics

## SAVOIR-FAIRE

- Porter une appréciation sur la qualité architecturale, urbaine ou paysagère et formuler des avis dans le cadre des législations en vigueur
- Se coordonner avec les autres domaines d'expertise
- Dialoguer et convaincre, notamment avec les partenaires locaux (élus, associations)

## CONNAISSANCES

- Histoire de l'architecture et de l'urbanisme
- Politiques publiques en matière d'urbanisme et de renouvellement urbain
- Droit de l'architecture, de l'urbanisme et du patrimoine, marchés publics et réglementations particulières
- Techniques des constructions
- Démarche haute qualité environnementale

**CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE**

- Responsabilité en matière de sécurité
- Astreintes horaires

**TENDANCES D'ÉVOLUTION****FACTEURS CLÉS À MOYEN TERME**

- Partenariat avec les collectivités territoriales
- Accroissement de la logique de l'aménagement du territoire
- Augmentation du risque de contentieux
- Prégance de la logique « développement durable »

**IMPACT SUR L'EMPLOI-RÉFÉRENCE**

- Mise en place de collaborations en mode projet
- Logique de contrôle des coûts

# **CHARGÉ DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL**

## **DÉFINITION SYNTHÉTIQUE**

**Mobiliser et participer à une expertise architecturale, à des fins de diagnostic, de mise en valeur ou de programmation de restauration sur des bâtiments ou des espaces d'intérêt patrimonial.**

**Assurer la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre d'opérations d'entretien ou de restauration de ce patrimoine et mettre en place les moyens budgétaires, techniques et administratifs afférents.**

## **ACTIVITÉS PRINCIPALES**

- Réalisation ou supervision des diagnostics d'état des bâtiments ou des sites
- Proposition et programmation des projets d'intervention en vue de la conservation, de la restauration, de l'entretien ou de la mise en valeur du patrimoine bâti ou des espaces protégés
- Maîtrise d'ouvrage de ces opérations ou de leur conduite
- Maîtrise d'œuvre des opérations d'entretien ou de réparation du patrimoine architectural public
- Élaboration dans le cadre de maîtrise d'ouvrage déléguée ou de conduite d'opération des cahiers des charges d'opérations techniques de restauration ou d'entretien
- Participation à la sélection des entreprises attributaires des marchés de travaux
- Suivi opérationnel des marchés de travaux

## **SAVOIR-FAIRE**

- Gérer les relations avec les différents partenaires internes et externes
- Préparer et exécuter un budget
- Évaluer la complexité d'une intervention
- Évaluer et comparer des offres en matière de marchés publics
- Planifier et organiser l'activité
- Être capable d'initiative et de proposition

## **CONNAISSANCES**

- Histoire de l'art, de l'architecture, de l'urbanisme et des techniques de construction
- Droit de l'architecture, de l'urbanisme et du patrimoine, marchés publics et réglementation particulière
- Techniques de construction
- Politiques publiques en matière de restauration du patrimoine

**CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE**

- Dialogue avec les élus, les maîtres d'ouvrage, les affectataires et les publics
- Activité partagée de terrain et de bureau
- Responsabilité particulière en matière de sécurité

**TENDANCES D'ÉVOLUTION****FACTEURS CLÉS À MOYEN TERME**

- Développement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Développement des partenariats avec les collectivités territoriales
- Augmentation du risque de contentieux
- Prégnance de la logique « développement durable »

**IMPACT SUR L'EMPLOI-RÉFÉRENCE**

- Mise en place de collaborations en mode projet
- Logique de contrôle des coûts

# **RESTAURATEUR D'ŒUVRES ET D'OBJETS D'ART**

## **DÉFINITION SYNTHÉTIQUE**

**Assurer la remise en état des œuvres et objets d'art du patrimoine culturel.**

## **ACTIVITÉS PRINCIPALES**

- Analyse de l'état de conservation des œuvres à restaurer
- Proposition, en concertation avec les professionnels de la conservation, d'un ou plusieurs protocoles de restauration
- Restauration des œuvres concernées, en mettant en œuvre les techniques requises par le ou les protocoles retenus
- Contribution aux opérations courantes de conservation préventive
- Réalisation, à des fins documentaires, pédagogiques, techniques ou scientifiques, d'un dossier retraçant, notamment par des relevés photographiques, les différentes étapes de la restauration
- Transmission des savoir-faire et veille scientifique et technique

## **SAVOIR-FAIRE**

- Établir un diagnostic des œuvres à restaurer
- Maîtriser les différentes techniques dans la discipline concernée
- Transmettre un savoir-faire technique

## **CONNAISSANCES**

- Principes généraux de la conservation
- Histoire de l'art
- Histoire des techniques de fabrication et de restauration des œuvres

### **CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE**

- Travail essentiellement manuel, exercé au sein d'ateliers organisés par spécialités
- Possibilité d'adaptation des horaires de travail en fonction des nécessités (expositions, commandes, etc.)
- Possibilité d'interventions extérieures sur site

### **TENDANCES D'ÉVOLUTION**

#### **FACTEURS CLÉS À MOYEN TERME**

- Développement de la mission de transmission des savoir-faire pour la sauvegarde des différents métiers

#### **IMPACT SUR L'EMPLOI-RÉFÉRENCE**

- Renforcement des compétences en ce domaine

# **TECHNICIEN D'ART**

## **DÉFINITION SYNTHÉTIQUE**

**Reproduire des œuvres d'art à partir de modèles anciens ou en créer de nouvelles à partir de propositions d'artistes contemporains, contribuant ainsi à l'enrichissement du patrimoine culturel.**

## **ACTIVITÉS PRINCIPALES**

- Définition, en relation avec le commanditaire s'il s'agit de la reproduction d'une œuvre d'art, ou avec l'artiste s'il s'agit d'une œuvre nouvelle, du protocole de réalisation
- Réalisation de l'œuvre en utilisant, selon le cas, des techniques traditionnelles ou des techniques contemporaines, voire en mettant au point des procédés innovants
- Constitution à des fins documentaires, pédagogiques, techniques ou scientifiques de dossiers, notamment photographiques, des œuvres réalisées
- Transmission des savoir-faire et veille scientifique

## **SAVOIR-FAIRE**

- Maîtriser les différentes techniques dans la discipline concernée
- Capacité à développer de nouveaux procédés de fabrication
- Transmettre un savoir-faire

## **CONNAISSANCES**

- Histoire de l'art
- Technologies et procédés de fabrication

**CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE**

- Pratiques dans un cadre collectif, en général au sein d'ateliers spécialisés
- Travail à dominante manuelle
- Rythme de travail atypique et régime d'astreinte en fonction des nécessités (expositions, commandes, etc.)

**TENDANCES D'ÉVOLUTION****FACTEURS CLÉS À MOYEN TERME**

- Développement de la mission de transmission des savoir-faire pour la sauvegarde des différents métiers

**IMPACT SUR L'EMPLOI-RÉFÉRENCE**

- Renforcement des compétences en ces domaines

# **TECHNICIEN DU PATRIMOINE**

## **DÉFINITION SYNTHÉTIQUE**

**Contribuer, par la mise en œuvre de savoir-faire artisanaux, à la maintenance et à la préservation de collections, d'objets ou d'espaces patrimoniaux ainsi qu'à leur présentation.**

## **ACTIVITÉS PRINCIPALES**

- Entretien courant des fonds et collections et de leur environnement par la mise en œuvre de techniques spécifiques (veille, conservation préventive, nettoyage)
- Participation technique à l'organisation de manifestations, à des opérations de diffusion culturelle ou à l'étude des œuvres du patrimoine

## **SAVOIR-FAIRE**

- Maîtriser les techniques d'entretien et de maintenance, dans différents domaines
- Transmettre un savoir-faire

## **CONNAISSANCES**

- Principes généraux de la conservation
- Histoire de l'art

**CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE**

- Travail à dominante manuelle, s'exerçant dans un cadre collectif et interdisciplinaire
- Rythme de travail atypique en fonction des nécessités (expositions, commandes...)

**TENDANCES D'ÉVOLUTION****FACTEURS CLÉS À MOYEN TERME**

- Développement de la mission de transmission des savoir-faire, pour la sauvegarde des différents métiers

**IMPACT SUR L'EMPLOI-RÉFÉRENCE**

- Renforcement des compétences en ces domaines

# **RESPONSABLE D'UN SERVICE OU D'UN FONDS PATRIMONIAL**

## **DÉFINITION SYNTHÉTIQUE**

**Déterminer la politique d'un service ou d'un fonds patrimonial (archives, bibliothèque, musée, etc.) et en assurer la direction administrative, scientifique et culturelle.**

## **ACTIVITÉS PRINCIPALES**

- Détermination de la politique scientifique du service avec l'appui d'instances collégiales ; négociation des moyens nécessaires à sa mise en œuvre
- Organisation interne du service ; management des ressources humaines et gestion des moyens matériels et financiers
- Définition et mise en œuvre de la politique de conseil, de contrôle et de collecte des fonds et des collections ; responsabilité de la bonne conservation et de l'intégrité des collections ; tenue d'un récolement permanent ; organisation et contrôle des opérations de classement et de rédaction des instruments de recherche
- Application des dispositions légales, notamment de celles qui sont relatives à l'accès à l'information et aux droits des personnes
- Conception et conduite des projets de valorisation et de diffusion du patrimoine auprès du public ; développement d'une politique de partenariat avec l'ensemble des acteurs environnants, notamment scientifiques et culturels
- Organisation et accompagnement de la communication interne et externe
- Mise en place d'actions de formation interne et externe

## **SAVOIR-FAIRE**

- Négocier et convaincre
- S'inscrire dans un réseau institutionnel et professionnel et susciter des actions de partenariat
- Planifier, organiser et coordonner
- Diriger, motiver et animer une équipe
- Évaluer l'activité du service et en rendre compte

## **CONNAISSANCES**

- Politiques publiques de la culture
- Législation et réglementation en matière de patrimoine
- Environnement administratif
- Domaines scientifique et technique du domaine d'activité
- Publics : typologie, attentes, évolutions, pratiques
- Déontologie du métier

**CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE**

- Disponibilité, obligation éventuelle de résidence
- Dans le cas des services d'archives départementaux, missions exercées à la fois pour le compte de l'État et des collectivités territoriales
- Dans le cas de bibliothèques classées, mise à disposition auprès des collectivités territoriales

**TENDANCES D'ÉVOLUTION****FACTEURS CLÉS À MOYEN TERME**

- Développement des partenariats publics et privés
- Complexification de l'environnement juridique
- Recours accru aux technologies de l'information

**IMPACT SUR L'EMPLOI-RÉFÉRENCE**

- Compétences juridiques et financières accrues

# **CHARGÉ DE COLLECTIONS OU DE FONDS PATRIMONIAUX**

## **DÉFINITION SYNTHÉTIQUE**

**Assurer l'enrichissement, la gestion, l'analyse et la valorisation de fonds et collections (ouvrages, documents, objets, œuvres d'art, etc.) ou participer à ces missions.**

## **ACTIVITÉS PRINCIPALES**

- Collecte, enrichissement, classement, catalogage et inventaire, conservation des fonds et des collections (conservation préventive et mise en œuvre de la restauration)
- Etude scientifique ou participation à la connaissance des fonds et des collections
- Contribution à des actions de documentation et de formation
- Participation à la politique de diffusion et de mise à disposition des fonds et des collections
- Information et conseil au public
- Proposition et mise en œuvre des actions de valorisation (expositions, publications, mises en ligne)
- Organisation du mouvement des œuvres
- Réaliser des missions d'expertise dans le domaine de compétence et dans le cadre des dispositions réglementaires applicables

## **SAVOIR-FAIRE**

- Conduire un projet
- S'insérer au sein de l'équipe scientifique et participer aux projets de l'établissement
- Rendre compte de son activité
- Communiquer en direction du public
- Animer et encadrer une équipe

## **CONNAISSANCES**

- Données scientifiques liées au domaine d'intervention
- Techniques relatives à la gestion des collections et fonds patrimoniaux
- Législation et réglementation en matière patrimoniale
- Marché de l'art et acteurs institutionnels
- Technologies de l'information et de la communication

**CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE**

- Disponibilité
- Contact avec le public

**TENDANCES D'ÉVOLUTION****FACTEURS CLÉS À MOYEN TERME**

- Recours accru aux technologies de l'information
- Complexification de l'environnement juridique
- Diversification des publics

**IMPACT SUR L'EMPLOI-RÉFÉRENCE**

- Compétences à développer en ces domaines

# **MAGASINIER D'ARCHIVES OU DE BIBLIOTHÈQUE**

## **DÉFINITION SYNTHÉTIQUE**

**Assurer, au sein de son entité, le rangement et le conditionnement des fonds et des collections (ouvrages, documents, objets, œuvres d'art, etc.) et participer à leur communication.**

## **ACTIVITÉS PRINCIPALES**

- Réception, conditionnement ou reconditionnement, rangement des documents, des ouvrages et des œuvres
- Mise à disposition des chercheurs et des lecteurs des documents, des ouvrages et des œuvres
- Participation au contrôle, au récolement et au classement des documents, des ouvrages et des œuvres
- Participation à la conservation préventive

## **SAVOIR-FAIRE**

- Utiliser et assurer la maintenance de premier niveau d'équipements spécialisés
- Manipuler des documents, des ouvrages et des œuvres d'art
- Accueillir du public et mettre en application le règlement intérieur

## **CONNAISSANCES**

- Règles de classement
- Règles de sécurité applicables aux bâtiments, aux biens et aux personnes
- Règles et outils de conservation préventive
- Outils informatiques appropriés

**CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE**

- Port de charges et pénibilité posturale
- Contact avec le public
- Travail à la lumière artificielle

**TENDANCES D'ÉVOLUTION****FACTEURS CLÉS À MOYEN TERME**

- Informatisation et automatisation de certaines tâches

**IMPACT SUR L'EMPLOI-RÉFÉRENCE**

- Formations adaptées

# **INSPECTEUR- CONSEIL**

## **DÉFINITION SYNTHÉTIQUE**

**Assurer, dans une discipline ou une spécialité particulière, un rôle technique de contrôle, d'évaluation, d'avis et de conseil dans une perspective d'aide à la décision et de contribution à la définition des politiques publiques de la culture.**

## **ACTIVITÉS PRINCIPALES**

Dans le cadre de missions d'inspection ou d'étude à caractère ponctuel, thématique ou territorial :

- Vérification de conformité à des normes ou à des références techniques, scientifiques, pédagogiques, financières ou juridiques
- Formulation d'avis et de propositions mis au service des décideurs
- Évaluation des résultats des politiques au regard des objectifs poursuivis et des moyens mis en œuvre
- Conseil auprès des services et dialogue avec les milieux professionnels concernés

## **SAVOIR-FAIRE**

- Expertiser et analyser un projet, une organisation, un établissement ou un programme
- Conduire des investigations sur place
- Rédiger des rapports argumentés et opérationnels
- Proposer des solutions alternatives et nourrir une vision prospective
- Dialoguer avec les milieux professionnels concernés

## **CONNAISSANCES**

- Expérience professionnelle préalable (artistique, technique, scientifique ou pédagogique) dans la discipline
- Histoire de la discipline de ses dernières évolutions
- Organisation administrative de l'État pour la discipline concernée et ses relations, à ce titre, avec les collectivités territoriales
- Normes et références techniques, scientifiques, pédagogiques, financières et juridiques applicables au domaine concerné
- Méthodologie du contrôle et de l'expertise

**CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE**

- Disponibilité, déplacements
- Présence dans les événements et manifestations de la discipline concernée

**TENDANCES D'ÉVOLUTION****FACTEURS CLÉS À MOYEN TERME**

- Demande accrue d'inspection et de contrôle liée à l'extension des réseaux labellisés, au recentrage du rôle de l'État par rapport aux collectivités territoriales
- Champs d'expertise ouverts par les nouvelles règles budgétaires (évaluation de la performance)
- Développement de missions en équipes multidisciplinaires

**IMPACT SUR L'EMPLOI-RÉFÉRENCE**

- Compétences plus fortes en termes de méthodologie et de rationalisation des procédures
- Meilleure expertise du volet financier et comptable des structures culturelles
- Compétences renforcée en matière d'audit

# **RESPONSABLE-EXPERT D'UNE DISCIPLINE CULTURELLE**

## **DÉFINITION SYNTHÉTIQUE**

**Mettre en œuvre la politique culturelle de l'État dans un secteur d'activité particulier, au plan national, à l'échelon territorial ou à l'étranger.**

## **ACTIVITÉS PRINCIPALES**

- Mission d'expertise, de réflexion et de proposition pour préparer les décisions relevant du secteur dont il a la charge
- Administration et gestion des interventions de l'État dans le secteur considéré
- Rôle de suivi, d'animation et de coordination des relations avec les acteurs du secteur artistique et culturel concerné
- Organisation d'événements

## **SAVOIR-FAIRE**

- Organiser et animer des commissions spécialisées et des comités d'experts
- Analyser les projets dans leurs contenus culturels ainsi que dans leurs dimensions techniques et financières
- Coordonner et valoriser l'action des différents partenaires de la discipline et du territoire
- Assurer des missions de repérage, de contacts, de suivi et de représentation

## **CONNAISSANCES**

- Secteur culturel concerné, ses acteurs, son encadrement juridique, et ses procédures de décisions
- Modalités d'intervention des collectivités territoriales dans le domaine
- Histoire de la discipline concernée

### CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE

- Disponibilité, déplacements
- Le titulaire de l'emploi-référence est susceptible d'exercer une tutelle sur des établissements publics

### TENDANCES D'ÉVOLUTION

#### FACTEURS CLÉS À MOYEN TERME

- Effets des nouvelles étapes de la décentralisation dans le champ culturel
- Développement des échanges internationaux et des normes européennes

#### IMPACT SUR L'EMPLOI-RÉFÉRENCE

- Développement du travail en partenariat avec les collectivités territoriales
- Intégration de la dimension européenne et internationale

# **ARTISTE- INTERPRÈTE- COMPOSITEUR**

## **DÉFINITION SYNTHÉTIQUE**

**Exercer son art, en tant qu'interprète ou créateur, pour la réalisation d'œuvres ou la production d'événements à caractère festif, culturel, protocolaire ou documentaire.**

## **ACTIVITÉS PRINCIPALES**

**SELON LA DISCIPLINE :**

- Production d'événements, à usage interne ou externe, à caractère festif, culturel, ou protocolaire
- Réalisation d'œuvres pour la communication et la fonction documentaire des services
- Formation dans la discipline dont il relève
- Enrichissement du patrimoine national, matériel et immatériel

## **SAVOIR-FAIRE**

- S'adapter aux conditions particulières liées à des manifestations publiques
- Transmettre les connaissances liées à la spécialité

## **CONNAISSANCES**

- Techniques d'interprétation, d'exécution, ou de production des œuvres artistiques dans la discipline concernée

**CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE**

- Variabilité des horaires de travail en fonction des événements et des manifestations

**TENDANCES D'ÉVOLUTION****FACTEURS CLÉS À MOYEN TERME**

- Développement des nouvelles techniques de production et de diffusion de la création artistique

**IMPACT SUR L'EMPLOI-RÉFÉRENCE**

- Compétences accrues pour les nouvelles technologies du son ou de l'image